



**PRESENTS :**

Edwige VERNEREY, Lucette NAEGELLEN, Géraldine FIGARD, Aurore GELEY, Barbara PANOUILLOT, Michèle BOUCARD, André CHARDONNNENS, Jeannot BAUDOT, Olivier DEMANDRE, Nicolas JOLY (à compter de la question n°2), Régis CHOPIN.

**ABSENTS EXCUSES :**

Jean-Baptiste CHAPUIS (donne procuration à Régis CHOPIN), Nicolas JOLY (jusqu'à la question n°1), Thierry ESCODA, Valentin MATARESE, Nathalie DEPREZ-TARDY (sans voix délibérative), Alexandre DUMONT (sans voix délibérative).

**Secrétaire de Séance :** Michèle BOUCARD.

**1) Demande de subvention du CCRT pour la chaufferie :**

Dans le cadre de l'opération « modernisation de la chaufferie granulés », le Conseil municipal, à l'unanimité, demande une subvention au titre du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) initiée par l'ADEME et gérée par le SIDEC et pour laquelle l'aide attendue peut s'élever jusqu'à 25 000 €. M. le Maire rappelle que des subventions ont déjà été demandées à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) ainsi qu'au Conseil Départemental du Jura au titre de l'Aide aux territoires. Par ailleurs, il informe que l'enveloppe du CCRT a déjà été consommée dans sa totalité cette année et espère qu'une subvention pourra être perçue l'an prochain.

**2) Attribution du marché de modernisation de la chaufferie :**

Dans le cadre du projet de modernisation de la chaufferie granulés, M. le Maire fait part à l'assemblée des résultats de la consultation des entreprises après négociation.

À la suite de l'analyse des deux offres reçues réalisée par l'AJENA, il propose de retenir l'offre de l'entreprise BIOMAXTHERMIE pour un coût de 83 204.39 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise BIOMAXTHERMIE pour un coût de 83 204.39 € HT, (99 845.27 € TTC).

M. le Maire indique que l'entreprise retenue effectuera également le contrat d'entretien de la chaufferie. Il faudra vider le silo de granulés avant le début des travaux et faire installer une connexion internet afin de pouvoir effectuer des relevés à distance.

**3) Modification de la régie du camping :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, rappelle que la régie de recettes du camping municipal d'Orchamps encaisse les produits provenant de l'occupation des emplacements au terrain de camping et détermine comme prestations annexes la vente de boissons et d'alimentation afin que le camping puisse vendre des glaces et des boissons.

M. le Maire explique que des devis vont être demandés prochainement pour l'acquisition d'une armoire réfrigérée négative vitrée et d'une armoire vitrée à boissons réfrigérée.



**4) Fixation des tarifs d'alimentation pour la régie du camping :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs au titre de la régie de recettes du camping municipal :

<b>Boissons</b>		<b>Glaces</b>	
Eau plate 50 cl	0,50 €	Glaces	1,50 €
Eau gazeuse 50 cl	1,00 €	Sac de 20 glaçons	0,50 €
Soda 33 cl	1,50 €		
Jus de fruits 20 cl	1,00 €		
Jus de fruits 33 cl	1,50 €		

**5) Convention d'occupation précaire et révocable d'une partie de la parcelle AD380P :**

Mme Sophie PAGOT BAROUIN et M. Jean-Baptiste BINETRUY, éleveurs situés à Lavans-lès-Dole ayant sollicité la Commune afin de parquer des moutons sur un terrain communal, M. le Maire propose à l'assemblée de mettre à leur disposition, à titre gracieux, une partie du terrain cadastré AD 380 situé au lieu-dit à l'épinette (autour de la nouvelle station d'épuration).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à la disposition de Mme Sophie PAGOT BAROUIN et M. Jean-Baptiste BINETRUY une partie du terrain cadastré AD 380 à titre gracieux pour y parquer leurs moutons et autorise le Maire à signer la convention d'occupation précaire et révocable.

M. le Maire indique que la commune met également à leur disposition 1000 ml de grillage et 1000 ml de ronces barbelés, à charge pour les éleveurs de clôturer les parcelles.

**6) Versement d'une subvention pour le tour du Jura Cycliste :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le tour du Jura cycliste a traversé la commune d'Orchamps le 19 avril dernier. Il indique que la CCJN avait exprimé le souhait que chaque village traversé verse une subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € au club Jura Cyclisme Pays de Revermont, organisateur du tour du Jura cycliste 2025.

La séance est close à 20h45